

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur justifiant d'une expérience de terrain confirmée dans le domaine concerné et titulaires d'une attestation de compétences en tant que « concepteur ».

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 7h00 de face à face pédagogique soit 1 journée de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 8 stagiaires.

Public :

Toute personne appelée à travailler à proximité des réseaux.

- Les « Concepteurs » : personnels intervenant pour le compte du responsable de projet, chargés d'effectuer les déclarations de projet de travaux, d'analyser leurs réponses, de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis aux marchés de travaux les informations utiles sur les réseaux, de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

- Les « Encadrants », personnels de l'entreprise chargés d'encadrer le personnel « opérateur ».

Pré-requis :

Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.
Compréhension orale et écrite du français.

Objectifs :

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- Comprendre les exigences de l'examen AIPR par rapport aux obligations réglementaires et améliorer ses chances de réussite au QCM relatif aux concepteurs et encadrants.

Méthodes pédagogiques :

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur.
- Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique.
- Exercices d'entraînement à l'aide de QCM.

Moyens pédagogiques :

Support par vidéo projecteur, paperboard, ordinateurs ou tablettes pour le passage du QCM.

QCM d'entraînement.

Délivrance de livret individuel.

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, le formateur met à la disposition de chaque candidat un ordinateur ou une tablette informatique individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM).

A l'issue de cette évaluation le stagiaire recevra une attestation de compétence d'une validité de 5 ans.

Programme :

ENSEIGNEMENT THEORIQUE :

- Les responsabilités employeurs et salariés
- Les réseaux et les accidents
- Les textes réglementaires
- Le guichet unique
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Mesures de préventions lors de travaux
- La prévention des dommages, certification des prestataires de détection, géo référencement des réseaux
- Les différents formulaires DT, DICT
- Les avis de travaux urgents (A.T.U)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

- Les différents types de réseaux (aériens, souterrain)
- Les risques liés aux réseaux
- Les classes de précision
- La préparation des chantiers, les règles à respecter
- Le marquage- piquetage (identification des réseaux).
- Les endommagements des réseaux, que faire (la règle des 4A)
- Les clauses techniques et financières
- Les investigations complémentaires

QCM AIPR BLANC AVEC CORRECTION

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.